

SIR ALEXANDRE LACOSTE

Juge en chef de la province de Québec, appelé par la Reine, le 24 mai dernier, à faire partie de l'ordre illustre de Saint-Michel et Saint-Georges, après avoir été conseiller législatif, membre du sénat, qu'il a ensuite dirigé en qualité de président de cette assemblée, la plus élevée du pays, directeur de la raison légale la plus considérable de notre monde judiciaire : voilà les grandes étapes qui ont marqué jusqu'à ce jour la carrière de l'honorable Sir Alexandre Lacoste, et avant qu'il ait atteint sa cinquantième année. Il y a dans ces états de service assez de triomphes et d'honneurs pour combler trois hommes ordinaires. Aussi sommes-nous en présence d'un esprit d'élite et d'une de ces fortes organisations qui forcent le succès et ouvrent les avenues conduisant aux premiers rangs partout où la Providence les appelle

A son entrée dans la lutte pour la vie, maître de son seul talent, appuyé sur son énergie, M. Lacoste vit deux voies s'ouvrir devant lui : le barreau et la politique. Il devait, d'abord, faire sa marque dans la première, puisqu'il est convenu que, dans notre monde moderne, le barreau donne à ses membres la clef qui ouvre une foule d'autres carrières ; mais, une fois sa position bien assurée de ce côté, la politique voulut l'enlever à sa profession. Quel combat se livra-t-il alors dans son âme ? Nous ne le savons pas, mais un psychologue tenterait de le deviner. Sans doute, la vie politique, avec les enivrements que promet le pouvoir et qui masquent aux spectateurs à distance les dégoûts qu'il apporte souvent, l'attire vivement ; mais, d'un autre côté, sa profession l'enchaîne. Pour l'avocat qui s' imagine posséder la science du droit lorsqu'il a franchi les murs de l'université, elle est chose d'une aridité des sables du Sahara ; mais, pour un esprit élevé, c'est une science pleine d'attraits. La philosophie du droit fait apercevoir l'ensemble des principes sur lesquels repose la